

Notre compte-rendu du Conseil Municipal du 06 juillet 2021

Pierre Verdier est désigné secrétaire de séance

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le conseil municipal était invité à se prononcer sur le procès-verbal du 20 mai 2021 qui n'était pas joint à la note explicative de synthèse. Nous avons contesté plusieurs points de ce compte-rendu.

Il convient de noter qu'un compte-rendu (et non un PV de séance, qui est un document distinct), avait été envoyé le 27 mai par mail et dans lequel nous avons découvert un vote et des propos non tenus en séance. Dès le lendemain, et avant de formuler nos remarques, nous avons demandé à consulter l'enregistrement de la séance. Contre toute attente, nous apprenons que ce dernier a été « malencontreusement » effacé !...

Notre commentaire :

Le 28 mai nous avons contesté par mail 3 points :

- Dans le CR il est écrit au point N°7 : « *La municipalité a voté une enveloppe de 2 000€ soit 40€/personne à utiliser dans toutes les jardinerie de Cauvaldor* »
- des propos du maire concernant les poids-lourds et des rencontres avec des associations
- un dernier point finalement reconnu en séance pour une proposition attribuée à tort à Mr Verdier .

Dans la note de synthèse communiquée avec la convocation, le point 7 était libellé comme suit (aucune délibération n'était prévue sur ce point):

« 7 - **PERMIS DE VEGETALISER**

La commune de Martel souhaite encourager l'implication des habitants souhaitant promouvoir le développement de la biodiversité.

Une charte précise le cadre des initiatives de végétalisation de l'espace public communal par les habitants, les associations ou collectifs.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de rendre l'habitant qui le souhaite, acteur de la qualité de son environnement.

Il s'agit ainsi de promouvoir les principes suivants :

- Favoriser le respect de l'environnement
- Favoriser la biodiversité
- Créer du lien social entre les habitants »

Il convient de préciser que la note de synthèse est la référence en matière d'ordre du jour et de délibérations proposées en conseil municipal. Elle ne fait aucunement mention de cette enveloppe et du dispositif dont nous ne savons rien (sous quelle forme ? quel contrôle ? quelle procédure etc.) Par ailleurs, la charte présentée ne fait pas mention de cette disposition financière.

Bien entendu, après « l'effacement malencontreux » de l'enregistrement de la séance, personne ne dispose de la preuve irréfutable du contenu des échanges réellement tenus.

Il en est de même sur les propos du maire concernant sa rencontre avec les associations à propos du trafic des poids-lourds.

Plusieurs interventions montrent qu'un mois et demi après, la mémoire et les souvenirs sont particulièrement faillibles. Ce qui n'a pas empêché des remarques désobligeantes à notre encontre.

De notre côté, nous restons convaincus de notre bonne foi. Notre compte-rendu est rédigé dès le lendemain, à partir des notes prises en séance et alors que les souvenirs sont encore précis.

C'est pourquoi, nous n'avons pas voté le PV

2. DEMANDE DE CLASSEMENT TOUR CARRÉE

La commune de Martel compte aujourd'hui 9 immeubles inscrits et classés (église de Gluges, Eglise Saint-Maur, une partie de l'hôtel de la Raymondie, Cloître des Mirepoises, église de Loupchat, Eglise de Murel, Hôtel Fabri, Maison Arcambal et La Halle).

Le conseil municipal adopte la demande de classement au titre des Monuments Historiques de la tour Tournemire, construite au XIIème siècle

3. RECTIFICATION DELIBERATION CONVENTION EPF

Il s'agit-là d'une modification technique demandée par l'établissement Public Foncier à propos de la délibération du mois d'avril.

Adopté par le conseil municipal

4. ETUDE SUR L'APPAREIL COMMERCIAL DE LA VILLE

La proposition du cabinet d'étude AID repose sur une étude stratégique sur l'appareil commercial de Martel pour un coût de 15 000 euros et financé à 50 % par la banque des territoires.

Notre commentaire :

La lecture détaillée de la proposition montre une couverture très large de l'étude avec l'objectif affiché : *« L'ambition de cette étape d'intervention est d'appréhender les habitudes de consommation et les attentes des cibles habitants, actifs, étudiants et visiteurs, les ressentis, les raisons de la fréquentation ou de la non-fréquentation du centre-ville et des commerces et services de Martel. »* Avec une étude du dynamisme des marchés, rentabilité, étude de comportement, plans d'action etc...

La démarche est louable mais avec un champ d'investigation aussi large, le coût de 15K€ semble bien modeste.

Comme dit en séance, on ne va pas révolutionner le commerce à Martel et notre action sera à la marge. Par ailleurs, avec la crise du Covid, les enjeux environnementaux et les nouvelles technologies, le commerce est en pleine mutation. C'est pourquoi, plus qu'une n^{ème} étude, ici sur l'appareil commercial, c'est bien la compréhension des évolutions de notre société qu'il conviendrait d'appréhender et de mesurer les répercussions sur une ville comme Martel.

Par ailleurs, on assiste à une recrudescence d'études en tous genres dans les collectivités, Bourgs-Centres, Petites Villes de Demain ... le maire annonçant une nouvelle étude à venir sur les entrées de Martel... Le recours permanent à des cabinets d'experts et de conseil ne nous paraît pas être une solution durable et souhaitable.

L'étude a été adoptée moins une abstention

5. PACTE DE GOUVERNANCE – CAUVALDOR

Adopté

6. TARIFS MARCHES GOURMANDS 2021

Le Conseil Municipal a adopté les tarifs proposés.

7. TARIFS ALSH ETE 2021

Le Conseil Municipal adopte le programme de l'accueil de loisirs et les tarifs associés.

40 enfants sont inscrits

8. VACATIONS FUNERAIRES

Le conseil municipal adopte à 25 euros le montant des vacances funéraires (maximum autorisé)

9. DECISIONS MODIFICATIVES

Il s'agit d'une régularisation technique d'écriture comptable portant sur **1 259,39 €**

Adoptée par le conseil municipal

10. JURYS D'ASSISES

6 noms ont été tirés au sort

11. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

— M Levet :

Programme d'investissement voirie sur la commune : l'entreprise Marcouly est retenue par Cauvaldor (la croix Mathieux une partie de la D840 et le VC 8 de la route des Quatre-Routes vers Louchapt).

Le point à temps : Les travaux ont été attribués à l'entreprise Bonnassy pour le secteur de Martel. Les priorités sont en cours de définition. Le budget est de 16K€.

Programme fibre optique :

Certains secteurs sont ouverts commercialement :

Martel intra-muros raccordable sauf la partie longeant l'avenue du G1 De Gaulle.
Route de Souillac et barri de Souillac. Le barri de Brive encore en travaux.
Disponible au 3ème trimestre : le sud de Martel, la partie Nord,
Urgent de faire Louchapt et Murel

Fin de tous les travaux début 2022

— L'association animation enfance (anciennement copains du Causse créée sous l'impulsion de Mme Rodier) a acté un don de 2000€ à l'ALSH. **Le conseil municipal unanime salue cette initiative.**

— Rentrée scolaire

en maternelle : 70 enfants

en élémentaire : 98 enfants

et un total de de 219 pour le RPI

— Samedi 17 juillet cérémonie en l'honneur de nos 3 centenaires martelais (M. Campastié, Mme Rose-Marie Delpy et M. Lucien Maury)

— **Les questions que nous avons abordées :**

> Changement du portail du cimetière de Loupchat

Réponse du Maire : L'ancienne porte vétuste a été déposée par la commune et remplacée provisoirement par une autre. Contact pris avec un artisan qui accepte les travaux et reprendra les ferrures et la technique de fabrication. La porte sera prête pour le mois d'octobre.

> Absence de bancs sur le chemin de Sous les murs.

- Un banc a disparu comme cela a été le cas pour celui du cimetière (volé).

> Encombrement des trottoirs autour de la place Gambetta obligeant les piétons à passer sur la chaussée. Il y a là une occupation abusive du domaine public. En cas d'accident, la responsabilité de la commune pourrait être engagée

> Voirie: dégradation des trottoirs, risques de chutes.

M Levet a prévu une visite avec un artisan pour identifier les actions à engager

> Méthanisation et épandage des digestats sur la commune

- Une récente étude de santé publique montre que les français et notamment les enfants sont contaminés par les métaux lourds (Arsenic, cadmium, chrome, cuivre, nickel, mercure...) avec des taux pour certains au-dessus des normes en vigueur. L'alimentation est le principal responsable. L'agriculture avec l'utilisation excessive d'engrais et de pesticides est une composante identifiée dans l'étude.
- Les méthaniseurs industriels comme celui de Gramat recyclent les boues issues de bassins de décantation connues pour leur teneur en métaux lourds. Avec l'épandage de digestats sur les sols karstiques du causse, ils contribuent à la dégradation sanitaire des sols. C'est pourquoi nous demandons l'interdiction des épandages de digestats issus de la méthanisation industrielle sur les terres de la commune.
- Le maire répond que le plan d'épandage est « validé par le Préfet et malheureusement les communes n'ont pas leur mot à dire ... » Cependant nous pensons qu'une commune peut émettre un avis défavorable.

> Cuisine de l'Ephad

Pas de changement. « *en attente de l'étude du Conseil Général... prévue après les élections...* »

> PLUIH et travail de la commission urbanisme.

Les travaux de la commission ont été stoppés il y a un an alors que des RDV avaient été pris. Lors du Conseil municipal de décembre 2020, le maire a expliqué que les travaux sur le PLUIH devaient être repris à cause de l'impossibilité à passer un avenant de délais sur marché public arrivé à terme. Nous avons demandé à quelle date les travaux pourront être repris.

Le Maire répond que les services de Cauvaldor travaillent au calcul des taux de consommation foncière en fonction du zonage, « *les textes réglementaires à long terme et les objectifs fixés par les services de l'état ont évolué depuis un an, ... nous sommes donc obligés de réunir des données avant de réunir et piloter les ateliers de travail... Aujourd'hui le travail fait en régie ne permet pas d'animer les ateliers... les ateliers auront lieu à l'automne*»

Les explications du maire étant sommaires, nous avons consulté des juristes spécialisés dans l'urbanisme afin de nous éclairer :

Les dispositions de la loi Elan (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) de 2019 impactent l'élaboration des nouveaux PLUIH.

Par ailleurs, le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) inscrit dans la loi est une contrainte majeure pour les futurs PLUIH. Les services de l'Etat ont reçu par voie de circulaire « l'ordre » de durcir le ton sur la limitation de la consommation d'espaces dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme afin de tendre vers cet objectif.

En effet, la France connaît un recul rapide de la biodiversité, et l'artificialisation croissante, voire exponentielle, n'a pas toujours été synonyme d'attractivité et de gain de population.

Nous ne manquerons pas de revenir sur ce sujet car le plan local d'urbanisme est le maillon essentiel de la stratégie de développement des communes.

- Réouverture de l'eau potable à Tournemire après que les attaches de l'araignée auront été renforcées
- Marché avenue Laveyssière : Le nombre de commerçants est faible le samedi
- Cabine téléphonique détournée en boîte à livres à la Fontanelle

— Lundi 12 juillet : Ciné Belle Etoile (Cauvaldor) à la Fontanelle à 21h
